



Réponses de

au Collectif eau Rennes

1- Quelle tarification de l'eau traduira au mieux votre politique de l'eau, bien commun de l'humanité ?

L'accès à l'eau est un droit humain fondamental reconnu par l'Europe dont le service doit être sorti de la sphère marchande. Or, aujourd'hui, à Rennes, la tarification de l'eau est à l'avantage des gros consommateurs d'eau ! La facture est incompréhensible . La délégation de service publique à Véolia, une société financière multinationale est coûteuse : celle-ci doit rémunérer ses actionnaires. Le prix de l'eau est impacté d'un % de marge garanti et réévalué chaque année selon un contrat fixé pour 10ans... Avec tous les rennais, nous saluons le combat du Collectif eau du Pays rennais dont les actions ont été décisives pour pousser les élus de la ville à mettre fin à la délégation du service de l'eau à Véolia (en 2015).

Nous nous engageons pour la gratuité des premiers mètres cube d'eau (m3), ceux nécessaires à la vie, (30 m3 selon les associations de consommateurs).

Et au delà, le prix du mètre cube augmentera avec la consommation. Une taxation supplémentaire pour les très gros consommateurs sera proposé si besoin. Ainsi, le tarif de l'eau sera un outil de justice sociale, et encouragera les économies d'eau. Nous prévoyons aussi de le moduler selon les usages : résidents, services publics ou entreprises. Les plus gros consommateurs contribueront à accroître les ressources de la gestion de l'eau.

Nous nous engageons à interdire toute coupure de l'eau, aux résidents comme à tout habitant en transit, migrant, sans papier....

2- Quel mode gestion envisagez-vous pour cette politique?

La régie est, partout en France, le mode de gestion des services publics qui propose le prix de l'eau le plus faible. C'est aussi celui qui permet un contrôle direct des élus, et la participation décisive des représentants des usagers et salariés de l'eau à la gestion et aux investissements.

Nous nous engageons pour une gestion publique directe :

- assurant la transparence, en particulier une facture compréhensible pour les consommateurs , l'accès didactique aux données du service pour leurs représentants associés à la gestion du service....
- imposant que les contributions des usagers et des collectivités restent strictement dédiées à l'eau (pour la protection de la ressource, la qualité de l'eau distribuée, et les investissements)
- avec en particulier l'absence de rémunérations intermédiaires (jetons de présences, rémunération des actionnaires).

Comment prenez-vous en compte la possibilité d'une compétence eau de la métropole à partir de 1/1/2015 qui de fait remet en cause les choix actuels et le rôle du SMPBR lui-même?

- Nous nous engageons à proposer au nouveau conseil municipal, le choix de la régie publique dont le scénario reste à construire par des experts indépendants, (régie métropolitaine à compétence complète, ou autre régie de syndicat des eaux) en comparaison à la SPL« société publique (sic) locale (re sic)» votée par l'actuel conseil municipal.

3- Quelle participation des usagers et des salariés des services de l'eau proposez-vous pour la gestion de l'eau notre bien commun?

Nous donnerons aux représentants des usagers des voix délibératives dans le conseil d'exploitation de la régie publique du service de l'eau. Et nous solliciterons l'avis des usagers, via des votations et la participation des comités de quartier que nous mettrons en place, ouverts à tous les habitants.

4- Quels moyens prendrez-vous pour la qualité de l'eau à long terme, en particulier la lutte contre les résidus pesticides, antibiotiques, détergents et autres perturbateurs endocriniens présents dans l'eau potable ?

*Tout un ensemble de mesures seront proposées pour une mise en œuvre concertée :
- l'agriculture biologique sur les bassins versants qui approvisionnent nos communes, et en priorité pour les zones de captage, grâce à des conseils et incitations financières que les économies en traitement de l'eau permettront.*

-les techniques douces d'épuration, d'éco-assainissement (lagunage...)

- le développement des toilettes sèches partout où c'est possible,

- la séparation et récupération des eaux de pluies à un rythme plus rapide qu'aujourd'hui...l'expérimentation de la séparation et recyclage naturel des eaux brunes (pour compostage et épandage selon) et des eaux grises (pour traitement d'assainissement plus soft) en s'inspirant des pays qui le pratiquent aujourd'hui....

Ainsi, notre politique de l'eau est un tout, depuis la protection de l'eau en amont, à la ville comme à la campagne, jusqu'à l'assainissement. Elle nous engage vers une réduction de la pollution de l'eau et de sa consommation, des économies significatives, et le développement d'eco-activités sur le bassin d'emploi du pays rennais !

5- 5- En fonction des résultats du bilan des années dix ans de délégation à VEOLIA, vous engagez vous à agir auprès de Véolia pour obtenir réparation si besoin?.

*Nous exigerons avant la fin du contrat en mars 2015, **un bilan le plus complet possible des dix ans de délégation à VEOLIA**, avec inspection effective des installations, avant de solder les comptes du contrat. Et nous mettrons en œuvre tous les moyens légaux auprès de Véolia pour obtenir réparation si besoin.*